



**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil communal  
le 7 mai 2026**

**RAPPORT DE **MINORITÉ** N° 06/2026  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande d'un crédit d'investissement de CHF 466'000.—  
pour financer les phases d'études (SIA 31 à 33) du projet  
de réaménagement de la place Robin**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le **préavis N° 06/2026** intitulé « **Demande d'un crédit d'investissement de CHF 466'000.— pour financer les phases d'études (SIA 31 à 33) du projet de réaménagement de la place Robin** », déposé à la séance du Conseil communal du 19 mars 2026 s'est réunie le **mercredi 1<sup>er</sup> avril 2026 à 18h, en salle du Conseil communal**.

Les détails des réflexions de la commission sont disponibles dans le rapport de majorité, rédigé par notre collègue Jérôme Christen, président-rapporteur de la commission ad hoc, que nous remercions pour son rapport.

Le présent rapport de minorité souhaite ainsi apporter la position des minoritaires de la commission, et les raisons pour lesquelles la minorité invite à accepter les conclusions du rapport et accorder le crédit d'investissement.

## **1. Méthode de travail**

Le rapport de majorité explique de manière détaillée les étapes et les processus qui ont mené au projet lauréat proposé ici. La minorité souhaite souligner l'ampleur de la démarche participative du projet et souligner l'implication des différents acteur-trice-s au processus dès les premières phases du projet, que ce soit via le Conseil citoyen mis en place, divers rencontres organisées avec la population sur la Place Robin pour récolter les avis et les contacts établis avec les associations et les commerces de la Place. Ces contacts vont d'ailleurs se poursuivre dans le but d'avoir une consultation citoyenne tout au long des étapes de la mise en place du projet.

Pour les représentant-e-s de la minorité, il est également important de souligner l'importance d'avoir une implication égalitaire avec toutes les personnes (morales et physiques) impliquées dans les démarches participatives de ce projet, sans privilégier des intérêts personnels ou des liens politiques.

## **2. Un quartier en pleine mutation**

La minorité rappelle que depuis de nombreuses années, le quartier de la Place Robin et de Plan-Dessus était critiqué pour être négligé et non prioritaire dans les projets d'aménagement. De nombreux dépôts ont d'ailleurs été faits au Conseil communal à ce sujet.

Au même titre qu'un bâtiment, une place doit aussi être rénovée pour répondre aux attentes des habitant-e-s et usager-ère-s, à la fois en termes d'accès, mais aussi de revêtement, d'arborisation, de jeux ou de mobilier urbain.

Il est également essentiel de rappeler les enjeux futurs du quartier : les PA<sup>1</sup> Reller, PA Moulins et PA Fribourg, adoptés à une large majorité du Conseil communal ces dernières années impliquent des transformations conséquentes à venir et une augmentation du nombre d'utilisateurs et utilisatrices de la Place. La Municipalité a notamment rappelé que les PA devaient être acceptés en parallèle à des mesures d'accompagnement pour pouvoir accueillir de manière qualitative les nouveaux habitant-e-s.

---

<sup>1</sup> Plan d'Affectation.

### **3. Aménagement de la Place**

#### **3.1 Sécurité de la Place**

Comme le dit le rapport de majorité, « la place est conçue pour accueillir une grande diversité d'activités. À l'est et à l'ouest, des aires de jeux thématiques font écho à l'histoire industrielle du quartier, tandis que les espaces centraux favorisent les pratiques libres et intergénérationnelles. Une boucle de circulation est maintenue en périphérie pour assurer les accès nécessaires (livraisons, interventions ponctuelles) tout en garantissant une continuité des déplacements piétons ». Sur ce point, la minorité de la commission insiste sur le fait que la sécurité de la Place se devait d'être renforcée. La fermeture à la circulation des 4 axes contours de la Place est une question de sécurité publique, au vu du nombre d'enfants présents et des activités à risque (jeux de balle notamment). Plusieurs fois, des accidents ont été évités de justesse.

#### **3.2 Arborisation et végétalisation**

Certains arbres sont en fin de vie et ne sont plus adaptés au climat d'aujourd'hui. Il est donc essentiel d'adapter et de renforcer la couverture végétale, sachant que la Place Robin se transforme en îlot de chaleur lors des périodes estivales, avec une chaleur résiduelle de nuit qui contribue au phénomène de nuit tropicale. La minorité souligne ainsi l'importance de perméabiliser la place, à la fois pour la viabilité de la végétalisation et pour la lutte contre les îlots de chaleur.

### **4. Coût du projet**

La minorité de la commission soulève que chaque rénovation d'importance a ses coûts, en particulier dans le contexte actuel d'augmentation générale des prix. Développer le projet petit à petit revient souvent à des coûts plus élevés qu'une rénovation unique. De plus, cela fait plus de 50 ans que la Place Robin n'a pas – ou très peu – été revue. Il s'agit d'un investissement pour des dizaines d'années, pour un quartier qui a longtemps été délaissé par les aménagements urbains.

Au vu des nombreuses personnes qui arriveront dans le quartier ces prochaines années via les nouvelles constructions, il est urgent de repenser et de réadapter la Place Robin pour les défis futurs.

\*\*\*\*\*

## 5. Conclusion

Pour toutes ces raisons évoquées, la minorité de la commission recommande ainsi de valider le crédit d'investissement.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis N° 06/2026, du 2 mars 2026, concernant la « Demande d'un crédit d'investissement de CHF 466'000.— pour financer les phases d'études (SIA 31 à 33) du projet de réaménagement de la place Robin » ;
- VU** le rapport de minorité de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

### d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 466'000.— pour les phases d'études du projet de réaménagement de la place Robin ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissements » ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
3. d'amortir cette dépense selon les règles du MCH2.

Pour la minorité de la commission  
Maria Antonia De Stefanis      Elodie Lopez

Joëlle Minacci      Antoine Stübi      Valérie Zonca

Vevey, le 21 avril 2026